

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 31 (1902) |
| Heft: | 16 |
| Rubrik: | Chronique scolaire |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tuons les jeunes élèves à faire des phrases courtes, à les répéter correctement. Que le maître les écrive au tableau et que l'élcolier les reproduise par écrit. Les phrases parlées par les petits, ajoute un instituteur, seront écrites par les élèves du cours supérieur, soit au tableau, soit dans le cahier, car cet exercice est doublement avantageux.

La leçon de dessin a été très goûtee et suivie avec un vif intérêt. Faisons peu, mais bien. Ayons un plan bien déterminé et le dessin tracé à l'avance sur une grande feuille. Evitons les digressions inutiles. Les élèves doivent exécuter le motif pendant la leçon.

Ne serait-il pas avantageux de fixer le temps et les matières de chaque leçon donnée en conférence? Tous les membres sont de cet avis.

M. l'Inspecteur a la parole. Nous sommes heureux d'écouter ses conseils et ses directions pratiques; ils sont, la plupart, contenus dans les critiques ci-dessus. A nous d'en tirer profit. M. l'Inspecteur est d'avis, avec plusieurs membres de la Conférence, qu'à chaque réunion, il est mieux de donner deux ou trois leçons bien déterminées, dont l'une, par le maître de l'école, d'après l'ordre du jour de la classe où a lieu la Conférence; les autres seront fixées par le Comité.

Le recrutement aura lieu à Fribourg du 22 au 25 septembre. Il importe que les maîtres fassent le mieux possible le Cours préparatoire à ces examens. A ce sujet, ils sont priés de relire la circulaire du 1^{er} septembre 1901. Les recrues faibles recevront un nombre suffisant de leçons supplémentaires. L'art. 208 du Règlement général arme l'instituteur contre les récalcitrants.

Un maître se demande pourquoi la Bibliothèque des instituteurs au Musée pédagogique est fermée en été dans une époque où le régent a le temps de lire. M. l'Inspecteur donne des explications rassurantes; il profite de l'occasion pour recommander à l'instituteur l'achat du *Recueil de lettres pratiques* par M. Nicolet, instituteur à Liège. Ce Recueil est en vente à la Librairie catholique de Fribourg.

« Trouvez-vous utile d'ajouter à la fin de chaque série de calcul un questionnaire récapitulatif ou des problèmes de récapitulation, dans le genre des cartes Rheinhard? » Cette question est mise à l'étude et sera discutée dans la prochaine réunion.

Après diverses communications, M. l'Inspecteur lève la séance. Une fraternelle agape, pleine de gaité et de cordialité, nous réunit tous autour de la table de M. l'Instituteur de Praroman. Nous avons le plaisir d'avoir au milieu de nous M. le curé-doyen Castella.

Les heures passent vite en causeries. Le plantigrade (excusez mon insolence) sait, quand il lui plaît, faire patte douce et ménager d'agréables surprises à ses hôtes. Jules MOREL, secrétaire.

Chronique scolaire

Confédération. — Le Congrès annuel de l'Union suisse pour le développement du dessin et de l'enseignement professionnel s'est tenu à Hérisau à la fin de juillet.

Dans ses travaux, la Société s'est inspirée du principe admis au Congrès de Vevey, l'année dernière : on doit dessiner à l'école d'après nature.

Une Commission spéciale est, paraît-il, chargée d'étudier dans divers cantons suisses les méthodes de dessin en usage et d'établir une comparaison. La tâche est difficile et délicate. Le canton de Berne n'a pas autorisé d'expertise. Fribourg l'a autorisé, mais l'expert, M. Kaiser, de la Chaux-de-Fonds, n'a pu obtenir le congé de deux jours nécessaire à ce travail.

Le Congrès, après discussion, a adopté les conclusions suivantes d'un rapport présenté par M. le professeur Schlæpfer :

« 1^o Vu le rôle éducatif incontestable que joue le dessin à l'école primaire, l'enseignement de cette branche doit être obligatoire dans toutes les écoles, déjà à partir de la première année scolaire.

2^o On élaborera un programme établi sur des bases pédagogiques et expérimentales.

3^o Les connaissances en dessin du personnel enseignant étant reconnues généralement insuffisantes, il y a lieu de procéder à une réforme sérieuse de l'enseignement de cette branche dans les écoles normales en vue d'une meilleure préparation pédagogique des futurs instituteurs.

4^o Dans les classes inférieures où le dessin est un puissant auxiliaire des autres branches d'enseignement, l'enseignement du dessin doit toujours être donné par l'instituteur. »

Le Comité d'organisation du prochain Congrès international de l'enseignement du dessin présente ensuite, par l'organe de M. le directeur Genoud, un rapport succinct sur son activité depuis une année. L'assemblée prend la décision suivante :

« Le Comité d'organisation est chargé d'élaborer un programme et un budget spécial et de continuer les démarches dans le but de préparer le Congrès international de l'enseignement du dessin. »

La prochaine assemblée générale, en 1903, aura lieu à Fribourg.

Zoug. — Le compte rendu du *Collège Saint-Michel, à Zoug*, mentionne 132 élèves ayant fréquenté les classes pendant l'année scolaire 1901-1902. La section pédagogique a compté 42 élèves, dont 8 sont originaires de la contrée allemande du canton de Fribourg.

Fribourg. — *Université.* — Pendant le dernier semestre d'été, les cours de l'Université ont été suivis par 360 étudiants immatriculés et 66 auditeurs. Les chiffres pour la période correspondante de l'année dernière accusent 297 étudiants immatriculés et 48 auditeurs. Il y a donc une notable et réjouissante augmentation.

Pour le prochain semestre d'hiver, le programme prévoit pour la pédagogie les cours suivants : 1^o Education morale :

2^o Tendances pédagogiques nouvelles dans l'enseignement primaire et secondaire ; 3^o Exercices pratiques.

Brevets de capacité. — L'examen de capacité des candidats à l'enseignement primaire a eu lieu au Lycée de Fribourg, du 29 juillet au 1^{er} août, pour les aspirants, et du 4 au 7 août, pour les aspirantes.

Au vu du résultat des épreuves, la Commission des études a délivré des brevets du *premier degré* à :

M. Grandjean Louis, de Morlon ;

M^{les} Moosbrugger Maria, de Fribourg ; Schmid Hedwige, à Remaufens ; Vuarnoz Stéphanie, à Estavayer-le-Lac ; Demierre Cécile, à Bulle ; Méautis Hélène, à La Rouvenaz (Vaud) ; Vaucher Anna, à Mézières ; Rohrbasser Alodie, à Montet (Broye) ; Romanens Annette, à Vuippens ; Collaud Martine, de Saint-Aubin ; Dewarrat Julie, d'Attalens ; Gabriel Sophie, à Granges (Veveyse) ; Thorimbert Julia, à Zurich ; Kaufmann Marie, d'Utznach ; Pedrazzini Peppina, à Locarno, et Cardinaux Jeanne, à Fribourg.

Ont mérité un brevet de *deuxième degré* :

MM. Charrière Florian, de Cerniat ; Huguenot Victor, d'Aultigny ; Sansonnens Laurent, de Forel ; Rossier Joseph, de Grandcivaz ; Mottet Félicien, de Corpataux ; Bard Emile, de Semsales ; Genoud Casimir, de Châtel-Saint-Denis ; Lambert Auguste, de Font, et Baudère Henri, d'Avry-devant-Pont ;

M^{les} Bosson Marie, à Vuippens ; Luy Françoise, de Bagnes ; Nein Adèle, à Fribourg, et Dey Adèle, à Marsens.

Ont obtenu un diplôme du *troisième degré* :

MM. Rey Henri, d'Aumont ; Descloux Etienne, de Romagnens, et Rosset Arthur, de Montagny-la-Ville ;

M^{les} Charrière Lydie, de La Tour-de-Trême ; Fournier Joséphine, à Auboranges, et Desbiolles Alice, à Bulle.

Le nombre des aspirants était de 13, celui des aspirantes, de 22.

Institut normal catholique. — Cet Institut a terminé ses cours à la fin de juillet. L'année scolaire commence régulièrement le premier lundi d'octobre.

L'Institut normal catholique, dirigé par des Dames françaises initiées à des méthodes spéciales et vérifiées par l'expérience, a pour but la bonne éducation des jeunes filles et la formation d'institutrices dignes et capables. Il reçoit aussi volontiers les jeunes filles qui, sous sa direction, suivent les cours de l'Université.

On remarque dans le prospectus les dispositions suivantes : Les mères et les institutrices particulières peuvent assister aux différents cours et les directrices les en prient. — Les cours par correspondance existent pour la préparation aux examens. — Des demi-bourses peuvent être accordées aux aspirantes qui unissent à la valeur morale des aptitudes particulières pour l'étude et l'enseignement.

Ecole secondaire professionnelle de la ville de Fribourg. — Durant l'année scolaire qui s'est terminée le 23 juillet, cette Ecole a été fréquentée par 46 élèves. La réouverture des cours aura lieu le 1^{er} octobre.

AVIS OFFICIELS

La Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg ouvre un concours pour les postes suivants :

Instituteur à l'école de *Pont-en-Ogoz*. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 16 août et l'examen de concours aura lieu le 18 courant, au local de l'école précitée.

Instituteur à l'école des garçons de *Marsens*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 19 août.

Instituteur à l'école mixte d'*Estavannens*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 18 août.

Instituteur à l'école mixte de *Vuarmarens*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 21 août.

Instituteur à l'école mixte de *Chavannes-sous-Orsonnens*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 23 août.

Institutrice à l'école mixte du *Saulgy*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 21 août.

Institutrice à l'école mixte des *Glânes*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 18 août.

Institutrice à l'école mixte de *Prayoud*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 18 août.

Institutrice à l'école mixte du *Jordil*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 20 août.

Institutrice à l'école mixte de *Bouloz*. Inscriptions jusqu'au 16 et examen le 19 août.

Pour tous les concours de nomination à ces différents postes, les demandes d'inscriptions sont reçues à la Préfecture des districts respectifs. Les demandes d'exemption de l'examen, duement motivées, doivent être adressées à la Direction de l'Instruction publique,

Congrès Marial

Les élèves de l'Ecole normale de Hauterive qui prendront part à la grande journée diocésaine, le mercredi, 20 août, à Fribourg, sont instamment priés de se trouver, avec MM. les Professeurs de l'Ecole, sur la Place Notre-Dame, vers 1 $\frac{1}{4}$ heure, pour assister au grand cortège.
